

DURÉE ET CALCUL DU CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

Le nombre de jours de congé-formation auquel le bénéficiaire peut avoir droit dépend du nombre d'**heures investies dans la formation** (cours + examens). Pour cela, ce nombre doit se **convertir en journées de travail** :

- Une journée de travail = 8 heures ;
- 1 jour de congé formation = 1/3 de journée de travail ;
- le résultat est arrondi, le cas échéant, à l'unité inférieure.

Exemples :

Formation de 35 heures

$35 / 8 = 4,375$ journées de travail

$4,375 / 3 = 1,4583$ jours de congé-formation (à arrondir à l'unité inférieure)

= 1 jour de congé individuel de formation

Formation de 72 heures

$72 / 8 = 9$ journées de travail

$9 / 3 = 3$ jours de congé-formation

= 3 jours de congé individuel de formation

Durée maximale du congé de formation

Le congé-formation est limité à 80 jours pour l'entièreté de la carrière professionnelle du bénéficiaire. Cependant, un maximum de 20 jours de congé-formation est attribuable par période de 2 ans.

Il existe des dérogations spéciales pour les personnes atteintes d'une maladie évolutive.

Durée minimale

La durée minimale du congé-formation est de 1 jour de travail entier. Cela implique qu'uniquement les formations de minimum 24 heures de cours soient éligibles au congé individuel de formation ($24 / 8 = 3$ journées de travail / $3 = 1$ jour de congé-formation).

Pour les salariés travaillant à temps partiel, les jours de congé individuel de formation sont calculés proportionnellement.



institut universitaire
international luxembourg
Soutenons l'économie.
Enrichissons vos compétences.
www.iuil.lu

